

SECTION INTERNATIONALE ALLEMAND
École élémentaire Hubert Metzger - Belfort
Note d'information - Rentrée 2023

1. Qu'est-ce qu'une section internationale (SI) ?

Les sections internationales existent dans les écoles primaires, les collèges et les lycées d'enseignement général où elles accueillent des élèves français et étrangers. La formation dispensée dans les SI a pour objet de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère. Les SI existent dans une quinzaine de langues vivantes.

2. Où se trouve la section internationale allemand ?

Dans le Territoire de Belfort, une section internationale allemand existe à l'école élémentaire Hubert Metzger de Belfort. Elle est proposée à tous les élèves du CP au CM2 quel que soit leur lieu de scolarisation actuel désireux d'enrichir leur compétence linguistique.

3. Quels sont les enseignements dispensés dans la section internationale allemand à Belfort ?

A l'école, pendant les enseignements ordinaires, les élèves de la SI suivent certaines disciplines dispensées en allemand, pour lesquels ils sont regroupés en dehors de leurs classes habituelles, à raison de 3 heures hebdomadaires au minimum et 6 heures maximum.

Les élèves non francophones peuvent bénéficier, en cas de besoin, d'un accompagnement en français langue de scolarisation (FLSco).

4. Quels sont les critères d'admission pour entrer en section internationale ?

Il n'est pas attendu d'être bilingue. Le niveau de connaissance en allemand est évalué lors d'un entretien à l'oral. L'entrée en section internationale constitue un projet pédagogique ambitieux pour l'élève impliquant motivation et ouverture culturelle.

5. Comment se déroule la procédure d'admission ?

Les familles peuvent retirer un **dossier de candidature**, au choix :

- auprès du directeur d'école ;
- auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Territoire de Belfort (division des élèves et de la scolarité - 4 place de la Révolution Française CS 60129 - 90003 Belfort cedex) - Tel. 03 84 46 66 15 - Courriel : ce.des3.dsden90@ac-besancon.fr ;
- en le téléchargeant sur le site : <https://www.ac-besancon.fr/inscription-affectation-et-orientation-90-123379>.

Retour des dossiers :

- Pour une demande d'admission en CP, CE1, CE2, CM1 ou CM2, la famille devra remettre le dossier de candidature au directeur de l'école où est actuellement scolarisé l'enfant pour le **1^{er} juin 2023**.

Les élèves dont le dossier aura été jugé recevable seront convoqués à des épreuves d'évaluation en allemand qui auront lieu courant juin 2023.

La non présentation de l'enfant au test de langue annule la candidature (sauf absence dûment justifiée).

Les résultats d'admission en SI-Allemand seront communiqués aux familles par courrier à l'issue d'une commission présidée par l'inspectrice d'académie. Dans le cas où un refus serait prononcé, l'élève sera accueilli dans l'école de son secteur de résidence.

7. Quelles sont les démarches à effectuer si le secteur scolaire correspondant au domicile de l'élève n'est pas celui de l'école Hubert Metzger ?

Si l'élève ne réside pas dans le secteur scolaire de l'école Hubert Metzger, la famille doit solliciter une demande de dérogation auprès de la mairie de son lieu de résidence. En l'absence d'octroi de cette dérogation par le maire, l'inscription à l'école élémentaire Hubert Metzger ne pourra pas être finalisée même en cas d'admission en SI-allemand.